



RAPPORT N° 202300 0062

Objet :
**PROCEDURE POUR LA REPRISE DE
 CONCESSION**

Carte Grise :

Date de délivrance :
 1ère Mise en Circul. :
 Type de véhicule :

Destinataires :

- Monsieur le Maire
 - Archives des Gardes-Champêtres

Reçu le

09 OCT. 2023

**Commune de
 Meroux-Moval**

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT DE CONSTATATION

L'an deux mille vingt trois, le treize du mois de septembre,

Nous soussigné(s), Garde Champêtre Chef Principal GALLAUZIAUX Aurélie

Garde Champêtre Chef Principal GALLAUZIAUX Aurélie

Le treize septembre deux mille vingt trois à quinze heures quinze minutes

Revêtus de notre uniforme et insigne de nos fonctions, en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés par articles 15, 21/3, 22 à 24, 27, 28, 44-1 et R 15-33-29-3 du code de procédure pénale, L521-1 et suivants du code de la sécurité intérieure, L161-14 à L161-18 du code forestier et à l'article L172-8 du code de l'environnement, agissant sur réquisition de Monsieur le Maire, territorialement compétent sur le ressort de la commune de MEROUX-MOVAL constatons et rapportons les faits suivants.

Le treize septembre deux-mille-vingt-trois à quinze heures, nous nous rendons au cimetière afin de constater les tombes en état de délabrement.

Sur place, nous avons rendez-vous avec la secrétaire de la mairie en charge de ce dossier, madame BOILLETOT et monsieur le Maire, Madame BOILLETOT Valérie avait déjà répertorié tous les emplacements en état de délabrement.

A ce rapport, nous joignons le plan du cimetière afin de géocaliser les tombes où nous avons constaté un état de décrépidité. Nous prenons des clichés photographiques en inscrivant le numéro de chaque tombe laissée à l'abandon.

Nous constatons que la tombe 1020 de type gravier, ancien pour ancien numéro le 109, le concessionnaire est monsieur KAUFFMANN. Cette tombe n'a ni d'inscription ni de pierre tombale et nous constatons aucun ornement. (annexe 2)

La tombe 1023 de type monument, ancien numéro 115, le concessionnaire est madame, veuve GRESSOT Gustave. Nous constatons que la pierre tombale est fissurée en deux, et entoncée. Nous constatons également de la végétation qui envahit la pierre tombale. (annexe 3)

L'emplacement 1024 de type gravier, ancien numéro 117, le concessionnaire est monsieur FRANCE Octave. Nous constatons que la nature a repris ces droits, la tombe est en gravier avec des mauvaises herbes. (annexe 4)

La tombe 1025 de type gravier, l'ancien numéro est 119, le concessionnaire est monsieur PRENEZ Albert. Nous observons une démarcation de cette tombe par un entourage en béton mais de mauvaises herbes l'envahissent. Il y a une croix rouillée où l'inscription n'est plus lisible. (annexe 5)

**POUR TOUT RENSEIGNEMENT
 COMPLEMENTAIRE MERCI DE
 VOUS ADRESSER A LA**

**MAIRIE – 2 PLACE DE LA
 MAIRIE – 90400 MEROUX-
 MOVAL Tél 03 84 56 04 30**

La tombe 1077 de type gravier, nous n'avons aucune connaissance de l'ancien numéro et du concessionnaire. Nous constatons que la tombe est en gravier. Nous remarquons quelques mauvaises herbes, aucun ornement et le mur d'enceinte est détérioré. (annexe 6)

La tombe 1082 est de type gravier, l'ancien numéro était le 227, le concessionnaire est monsieur HERBACH Faivre. Nous constatons que l'emplacement n'est plus délimité, il est en gravier, il n'y a aucun ornement, aucune pierre tombale. (annexe 7)

L'emplacement 1082 BIS est de type gravier, nous ne connaissons pas le concessionnaire et l'ancien numéro. Nous constatons que l'emplacement n'est plus délimité, il est en gravier. Nous observons une croix posée sur le mur d'enceinte. (annexe 8)

La tombe 1083 de type gravier, ancien numéro est 229, la concession appartient à monsieur BESANCON Gustave. Sur cette tombe, nous observons une croix en bois posée à même le sol, et un pot de fleur vide. Nous constatons aucune délimitation de cet emplacement. (annexe 9)

La tombe 1107 de type monument, ancien numéro 194, le concessionnaire est madame OEUVRAD Marie. Nous constatons que la tombe est délimitée par du béton, l'intérieur de l'emplacement est envahi par la végétation sauvage. Nous remarquons l'absence d'ornement. (annexe 10)

La tombe 1116 de type gravier, ancien numéro est 178, la concessionnaire est monsieur PARRET Joseph. Sur cette tombe, nous observons une croix disposée sur le côté de l'emplacement et maintenue par le mur de l'enceinte. (annexe 11)

La tombe 1117 de type gravier, l'ancien numéro attribué était 176, la concession appartient à monsieur JACQUES Constant. Sur cette tombe, nous constatons l'absence d'ornement et de fleur. (annexe 12)

L'emplacement 1119 ayant pour ancien numéro le 172, le concessionnaire est monsieur ROUPSY Armand, cet emplacement est de type gravier. Nous constatons aucune délimitation, aucun ornement, aucune pierre tombale, aucune fleur. (annexe 13)

La tombe 1122 de type monument, l'ancien numéro attribué était 166, le concessionnaire est monsieur BOUILLARD Célestin. Nous constatons que le monument penche d'un côté et s'enfoncé dans le sol. Il y a un risque d'effondrement. Au niveau de la tombe nous observons de la végétation sauvage. (annexe 14)

La tombe 1146 de type monument, aucune connaissance de l'ancien numéro d'attribution, le concessionnaire est inconnu. Nous constatons des inscriptions de noms sur la tombe madame DUBAIL et monsieur BARRET Victor. Le monument s'enfoncé dans le sol et penche sur un côté. Il y a un risque d'effondrement. (annexe 15)

La tombe 1150 de type monument, l'ancien numéro attribué était le 110 et, la tombe 1151 dont l'ancien numéro était le 108, toutes les deux ont le même concessionnaire monsieur MAUDRU Édouard. Ces deux tombes sont envahies par la végétation, nous remarquons un

manque d'entretien. (annexe 16)

La tombe 1157 de type monument, l'ancien numéro d'attribution était le numéro 34, la date du contrat est daté du trente septembre mille-neuf-cent-douze, le contrat est très ancien. Le concessionnaire est madame GIGANDET Marie. Nous constatons que l'emplacement s'enfoncé. Nous remarquons qu'une partie du monument est tombée et a été fissuré, cette partie a été posé à même le sol. (annexe 17)

Les emplacements 1159 et 1160 sont de type monument, les anciens numéros attribués étaient le 28 et le 30, le concessionnaire est monsieur CHABOUDE Constant. Nous constatons que le monument s'incline sur un côté et s'abaisse dans le sol. Nous pouvons soumettre un risque d'effondrement. (annexe 18)

La tombe 1168 de type monument, l'ancien numéro attribué était le 12 et, la tombe 1170 dont l'ancien numéro était le 8, les concessionnaires sont madame PERRIN Julie et Marie. Nous constatons que les deux monuments sont en états de décrépitudes, une partie du monument de la tombe 1168 est tombée au sol. Le monument de la tombe 1170 penche sur un côté et s'affaisse. (annexe 19 et 20)

L'emplacement 1178 n'a pas d'entourage, il n'a pas de gravier, la végétation sauvage a recouvert l'emplacement. Aucun ornement et aucune plaque funéraire. L'ancien numéro attribué était le 51, le concessionnaire est monsieur Constan LABLOTIERE. (annexe 21)

La tombe 1179 de type monument, l'ancien numéro attribué est le 53-55, la concession appartient à monsieur GODARD Jules. L'entourage est en marbre, la pierre tombale n'est plus scellée, elle est posée à même le sol. La végétation sauvage est présente à l'intérieur de l'emplacement. (annexe 22)

La tombe 1180 de type monument, l'ancien numéro attribué est le 57, le concessionnaire est monsieur MALOUVET Jules. L'intérieur de l'emplacement est couvert de gravier et quelques mauvaises herbes. Le monument n'est pas entretenu. (annexe 23)

Les emplacements 1190 et 1191 avaient pour anciens numéros 81 et 91, le concessionnaire de ces deux emplacements est monsieur FLOTAT Jacques. La tombe est de type monument, celui-ci est orné du croix, il penche et s'enfoncé dans le sol. (annexe 24)

La tombe 1255 de type monument, les anciens numéros attribués étaient le 100 et le 98. Pour les deux emplacements, le concessionnaire est monsieur JACQUES Ferdinand. Nous constatons tellement de végétation sauvage que l'entourage de l'emplacement n'est plus visible sur un côté. La structure du monument est affaissée et s'incline sur un côté. (annexe 25)

La tombe 1256 de type monument, l'ancien numéro attribué est le 96, le concessionnaire est monsieur JACQUEMIN née BESANCON Marie. Nous constatons que la tombe est ancienne, les inscriptions des décès sur le monument sont datées de 1861 à 1892 et de 1861 à

1930. Nous constatons également quelques mauvaises herbes et un enfoncement. (annexe 26)

L'emplacement 1257 de type monument, l'ancien numéro attribué était le 94, la concession appartient à monsieur MELCIOLE Louis. Nous constatons tellement de végétation sauvage que la barricade en fer forgé n'est plus visible à un endroit. La structure du monument est cassée, la croix de celui-ci est tombée et elle est disposée sur l'emplacement. (annexe 27)

La tombe 1268 de type monument, l'ancien numéro attribué est le 60, le concessionnaire est madame, veuve HEIDET née CHEVALIER Joséphine. Nous constatons que la tombe est ancienne, la date de contrat est le trente juillet mille-neuf-cent-onze. L'emplacement n'est plus délimité, l'édifice de la tombe a cédé, s'est écrasé au sol en deux morceaux, la plaque funéraire est tombée, celle-ci est fissurée. (annexe 28)

Les emplacements 1274 et 1275 de types monuments, les anciens numéros attribués étaient le 48 et le 46, le concessionnaire est madame LINCK Andriée, née MALOUVET. Nous constatons tellement de végétation sauvage que nous ne pouvons apercevoir la délimitation des tombes. La structure du monument est ancienne, la date la plus récente gravée sur le monument est mille-neuf-cent-douze, les emplacements ne sont plus entretenus. (annexe 29)

Rapport fait pour être transmis à notre Chef de Service ainsi qu'à Monsieur le Maire de MEROUX-MOVAL.

En conséquence, nous avons rédigé le présent rapport à toutes fins que vous jugerez utiles.

Fait à MEROUX-MOVAL

Le treize septembre deux-mille-vingt-trois

Signature du rapport N°2023.000062

Les agents



Vu et transmis,
Le Chef de Service



**POUR TOUT RENSEIGNEMENT
COMPLEMENTAIRE MERCI DE
VOUS ADRESSER A LA**

**MAIRIE – 2 PLACE DE LA
MAIRIE – 90400 MEROUX-
MOVAL Tél 03 84 56 04 30**

Feuillet 2023/054

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 19 OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf octobre, à vingt heures, le conseil municipal de la commune de MEROUX-MOVAL convoqué, s'est réuni dans la salle Michel Brouque, sous la Présidence de Monsieur Stéphane GUYOD, Maire.

Membres présents : Emmanuelle BOHL, Victor CABETE, Noémie DUBOST, Alain DUVERNOIS, Stéphane GUYOD, Christophe HENNY, Michel LEBEUF, Brigitte MAGNIN, Sandrine MAGRIS, Marie MINGARDO, Agnès PARROT, Jean Marc TOCHON, et Jean-Marc WULLENS.

Membres excusés : Jean-Pierre GODEAU (procuration à M. Stéphane GUYOD), Gny JACQUES (procuration à M. Christophe HENNY), Jessica RUCHEBT (procuration à Mme Noémie DUBOST), Rémi TOCHON (procuration à M. Jean-Marc TOCHON) et Emmanuel CABETE.

Membre absent : Nathalie BESSE.

M. Jean-Marc TOCHON a été désigné comme secrétaire de séance.

Date de convocation : 12 octobre 2023	Membres en exercice : 19
Date d'affichage : 3 novembre 2023	Membres présents : 13
	Membres votants : 17

2023/07/054 -- Lancement de la procédure de reprise de concessions dans le cimetière

Monsieur le Maire présente le rapport de constatation des gardes champêtres, portant sur les concessions du cimetière en état d'abandon et/ou dangereuses. Il propose de lancer une procédure de reprise des concessions, telle que prévue au Code Général des Collectivités Territoriales (articles L2223-4, R2223-13 à R2223-21 du CGCT). Le texte prévoit que les concessions visées par la reprise doivent au moins avoir 30 ans d'existence, et qu'elles n'ont enregistré aucune inhumation au cours des dix dernières années. Les sépultures militaires sont exclues (art. R2223-22 du CGCT), ainsi que les sépultures que la commune accepte d'entretenir pour leur intérêt architectural ou historique.

La procédure comporte une première étape de constatation et d'information :

- Le recensement des tombes présentant un réel état d'abandon permettant l'établissement de procès-verbaux constatant l'état d'abandon
- L'information des concessionnaires descendants ou successeurs lorsqu'ils sont connus et l'affichage au cimetière et à la mairie d'extraits des procès-verbaux
- L'établissement de la liste des concessions en état d'abandon déposée à la Préfecture et tenue à la disposition du public.

Une année après la publication des premiers procès-verbaux, si aucune action n'a été entreprise sur la concession, un deuxième procès-verbal est établi afin de confirmer l'état d'abandon et de notifier la mesure de reprise de la concession par la commune (art R2223-18 du CGCT).

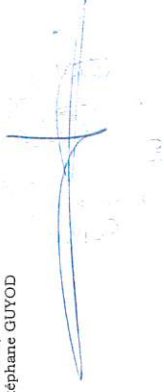
L'article R2223-17 du CGCT précise que le Maire a, alors, la faculté de demander l'accord du Conseil Municipal, qui est appelé à décider, par délibération, si la reprise des concessions est effective ou non.

Le conseil municipal, après en avoir entendu l'exposé du Maire et délibéré, à 2 voix contre (M. Christophe HENNY et M. Jean-Marc WULLENS), 2 abstentions (Mme Emmanuelle BOHL et Mme Sandrine MAGRIS) et 13 voix pour, décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à engager la procédure de reprise des concessions en état d'abandon ou dangereuses dans la commune de Meroix-Moval.
- d'adopter le principe de la reprise puis de la réattribution des concessions abandonnées.

Acte rendu exécutoire après
dépot légal en Préfecture le

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits
Ont signé au registre des délibérations tous les membres
présents
Pour extrait conforme
Le Maire,
Stéphane GUYOD



**POUR TOUT RENSEIGNEMENT
COMPLEMENTAIRE MERCI DE
VOUS ADRESSER A LA
MAIRIE – 2 PLACE DE LA
MAIRIE – 90400 MEROUX-
MOVAL Tél 03 84 56 04 30**